
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 31 OCTOBRE 2018, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

PRÉSENTS :

M. Gaston Bédard
M. Michel Bergeron
M^{me} Danielle Boucher
M^{me} Eugénie Brouillet
M. Sylvain Carpentier
M. Louis-Denis Fortin
M. Sylvain Gagnon
M. Marc Giroux
M^{me} Lucie Grenier
M. François Lauzier (à partir de 17 h 20)
M^{me} Sophie Lefrançois
M^{me} Sylvie Lemieux
M. Alain Naud
M^{me} Suzanne Petit
M^{me} Marielle Philibert
M^{me} Marianne Talbot

ABSENTS :

M^{me} Diane Jean
M. Julien Poitras

INVITÉS :

M^e Stéphanie Dorion, avocate du Service des affaires juridiques
M^{me} Geneviève Dupuis, adjointe à la présidente-directrice générale – relations médias et projets spéciaux

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

M. Gaston Bédard préside la séance et M^{me} Lucie Grenier agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 02.

Un seul sujet est à l'ordre du jour, à savoir « processus de sélection du président-directeur général ».

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2018-10-31.1

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le court délai de convocation et qu'un projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de renoncer à l'avis de convocation et d'adopter le projet d'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Tout d'abord, le président explique les raisons justifiant la tenue d'une réunion spéciale et les remercie de s'être rendus disponibles pour la tenue de cette séance d'information. Il fait savoir que M^e Stéphanie Dorion se joint à eux pour répondre aux questions d'ordre juridique, alors que M^{me} Geneviève Dupuis s'assurera de la dimension relative aux communications.

2. PROCESSUS DE SÉLECTION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président rappelle aux membres qu'à la suite de la démission de la présidente-directrice générale, M^{me} Gertrude Bourdon, en août dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), dans le but de soutenir l'établissement dans ce processus, a publié un avis d'affichage de poste, le 21 septembre dernier, lequel a été prolongé du 18 au 26 octobre 2018. Il dit avoir été informé que cet appel d'intérêt a permis de recevoir un nombre suffisant de candidatures afin d'être en mesure de faire un processus de sélection à la hauteur de ce qui est requis pour une organisation comme le CHU. Aussi, par respect et par mesure de confidentialité envers les personnes, le nombre et le nom de celles et ceux qui ont posé leur candidature ne seront pas révélés, et ce, à aucun moment du processus.

À la suite de cet appel de candidatures, le MSSS a demandé à ce qu'un comité de sélection soit formé, regroupant des représentants du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval et des représentants du MSSS. Ce comité aura pour but d'évaluer les candidatures recevables selon les critères de l'appel d'intérêt et de soumettre une liste des candidatures retenues aux membres du conseil d'administration du CHU afin que ce dernier puisse adopter une résolution pour soumettre un minimum de deux candidatures à la ministre de la Santé et des Services sociaux qui sera responsable de choisir le candidat qui sera nommé par le Conseil des ministres. À ce jour, la composition de ce comité de sélection n'est pas encore confirmée. Aussi, il affirme que toutes les candidatures qui se qualifient aux critères de l'appel d'intérêt seront soumises au comité de sélection et évaluées selon un processus rigoureux et équitable.

M^e Dorion assure que le processus enclenché est conforme à la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, c. O-7.2). Elle rappelle que la Loi prévoit que le conseil d'administration recommande au ministre de la Santé et des Services sociaux un minimum de deux candidats. Toutefois, la formation d'un comité de sélection n'est plus incluse dans la Loi, mais le processus mis en place s'inspire de ce qui était en vigueur auparavant dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2).

Par la suite, M^{me} Dupuis informe les membres que les informations véhiculées dans les médias au cours des derniers jours n'ont pas été émises par la direction du CHU et qu'aucun commentaire n'a été formulé aux

journalistes, et ce, malgré les nombreuses demandes reçues. Elle fait connaître le message véhiculé par la direction adjointe des communications lorsque questionnée sur le sujet, à savoir qu'il s'agit d'un processus de sélection officiel, de nature confidentielle jusqu'à la nomination par le Conseil des ministres et que la meilleure personne sera nommée. Elle rappelle également aux membres leur droit de réserve en tout temps, les invite à la vigilance dans leurs communications et à se référer à la Direction adjointe des communications en cas de besoin.

Elle précise également qu'aucune date n'est fixée pour la conclusion de ce processus puisqu'il n'y a pas d'urgence à combler le poste étant donné que l'intérim est actuellement assuré par la présidente-directrice générale adjointe, M^{me} Lucie Grenier, qui détient toute la compétence et la légitimité, selon la loi, pour faire avancer les dossiers du CHU. Par ailleurs, M^{me} Grenier a tenu à faire savoir que dans le cadre du processus d'appel d'intérêt actuel, elle n'a pas posé sa candidature à la succession. Elle assure qu'elle poursuivra l'intérim avec tout le sérieux possible et toute l'énergie requise, et ce, aussi longtemps que nécessaire.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir obtenu des réponses à leurs questions et après avoir signifié leur appréciation de cette séance spéciale, la séance est levée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2018-10-31.2
concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 17 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 26 novembre 2018
Résolution numéro CA 2018-11-03

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Lucie Grenier
Secrétaire par intérim